



ASSOCIATION SYNDICALE ET REGLEMENT INTERIEUR

Par **bauhinias**, le **21/07/2010** à **03:52**

Bonjour,

Une association syndicale de propriétaires, créée en 1981, a été classée dans le domaine communal donc, selon les statuts, dissoute après ce classement.

Le règlement intérieur applicable au lotissement à usage d'habitation objet des statuts comporte la mention suivante : " il sera constitué entre tous les propriétaires des lots une association syndicale dont chaque propriétaire....".

L'association étant dissoute, ce règlement intérieur est-il toujours valable et opposable aux tiers ?

Merci de vos réponses

Bauhinias